

216 chemin de la Serpoyère - Viriat
CS 60127
01004 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03
organom@organom.fr
www.organom.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 février 2025

Convocation en date du 4 février 2025,

Nombre de délégués en exercice : 37

Sous la présidence de Yves CRISTIN, Président

N° D2025003

Objet : Complément à la grille
tarifaire 2025

Secrétaire de séance : M. Gérard BRANCHY

Nombre de membres	
En exercice	Votants
37	34
Pour	34
Contre	0
Abstention	0

Présents :

CA3B : Guy ANTOINET – Patrick BAVOUX - Bernard BIENVENU -
Yves CRISTIN – Jonathan GINDRE - Thierry PALLEGOIX - Bernard
PERRET – Benjamin RAQUIN - Jean Luc ROUX – Jean Marc
THEVENET

CCPA : Elisabeth LAROCHE - Vincent MANCOUSO – André
MOINGEON – Frédéric TOSEL

CCD : Gérard BRANCHY – Sonia PERI

3CM : Andrée RACCURT – Philippe BELAIR

CCMP : Josiane BOUVIER – Claude CHARTON – Christine
FRANCOIS

CCBS : Jean Jacques BESSON - Philippe PLENARD

RAPC : Antoine BAUTAIN – Frédéric MONGHAL

Excusés remplacés par le suppléant :

HBA : Alain AUBOEUF remplacé par Laurent COMTET

Excusés ayant donnés procuration :

CA3B : Patrick BOUVARD pouvoir à Guy ANTOINET – Jean Luc
EMIN pouvoir à Bernard BIENVENU – Mireille MORNAY pouvoir
à Benjamin RAQUIN

CCPA : Hélène BROUSSE pouvoir à Jean Luc ROUX – Bernard
GUERS pouvoir à André MOINGEON

CCD : Audrey CHEVALIER pouvoir à Yves CRISTIN - Jean François
JANNET pouvoir à Gérard BRANCHY

CCV : Guy DUPUIT pouvoir à Bernard PERRET

Excusés :

3CM : Jean Philippe FAVROT

Absents :

CCPA : Gilbert BOUCHON

Vu la délibération n°D2024047 du 10 décembre 2024 concernant les tarifs de contribution 2025

En 2023 et en 2024, Organom a accueilli des Omr en provenance du SMET 71 suite à l'incendie survenu en mars 2023 sur leur usine de TMB. Les travaux de réparation sont en partis terminés, cependant le process de méthanisation (digesteur) subit une montée en charge progressive, qui ne suit pas le rythme du process de tri, ils ont ainsi besoin d'un exutoire pour la fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM) qui ne peut pas être méthanisée pendant quelques semaines.

Considérant l'accord de la DREAL en date du 20 décembre 2024 pour qu'Organom accueille ce type de déchet.

Considérant que les FFOM du process de tri d'Ecocéa ne produisent pas de refus de tri, par conséquent aucune TGAP ne leur est applicable.

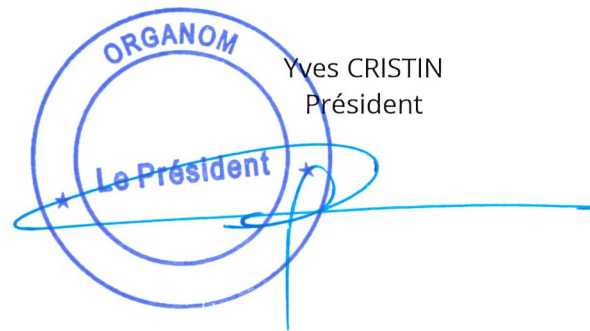
Un tarif FFOM-UVO d'un montant équivalent à celui des Omr dépannage syndicats voisin sans TGAP pourrait être ajouté à la grille tarifaire

Le Comité syndical,
Où l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

ACCEPTE la création d'un nouveau tarif pour des apports de FFOM-UVO (fraction fermentescible des ordures ménagères)

DIT que pour l'année 2025, le tarif des FFO-UVO est de 133.41€ HT

Fait à Viriat, les ans, mois et jour susdits.


Yves CRISTIN
Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le tribunal administratif de Lyon. La saisine peut se faire par courrier, ou par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant Monsieur le Président, suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse du Syndicat, soit deux mois après l'introduction d'un recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.